

## Procès verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire

De l'association « Jardin De Musique »  
Samedi 7 février 2009 à 11 heures  
Maison des associations – 3/5 rue Louis Ulbach à Courbevoie

Conformément aux statuts, l'Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie le samedi 7 février 2009 à 10H à la Maison des Associations Ulbach (3/5 rue Louis Ulbach à Courbevoie.

Il a été établie une feuille d'émargement, annexée au procès-verbal, et signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

Il comptabilise : 11 membres présents 22 membres représentés

Le quorum tel que défini dans les statuts, étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 10h par Monsieur Jean ALECIAN, Président du Jardin de Musique.

Madame Clémence Paradon est nommée Secrétaire de séance.

Le Président indique que l'ensemble des documents a été déposé dans les locaux administratifs du Jardin De Musique et publié sur le site Internet de l'Association le 19 janvier. Des exemplaires sont à la disposition des membres présents. Le compte rendu tient pour acquis la prise de connaissance préalable des ces documents.

Le Président rappelle l'ordre du jour:

1. Révision des statuts
2. Questions diverses. Conformément à l'article 16 des statuts l'ordre du jour pourra traiter de questions diverses, après celles inscrites à l'ordre du jour, si le temps le permet, et avec l'accord des trois quarts des membres présents ou représentés.

### **1 Révision des statuts**

Suite à l'intervention du Conseil Général des Hauts-de-Seine et dans le cadre du renouvellement de l'agrément de l'association Jardin de Musique, il est demandé une modification des statuts.

Les modifications proposées sont présentées en séance et discutées :

1. Seront rajoutées la date de création de l'association et la dernière date de révision des statuts.
2. Des titres seront mis aux articles pour plus de clarté.
3. Art. 2 : sera mise en avant la pédagogie intergénérationnelle spécifique au JdM.
4. Art. 7 : parmi les membres d'honneur, est ajouté un président d'honneur.

5. Art. 14 : en ce qui concerne les formalités d'emprunt, le montant de 50 000 francs est porté à 10 000 euros. De même, la signature du trésorier remplace celle d'un membre du bureau.
6. Art.15 :l'exercice comptable passe de l'année civile à l'année scolaire.
7. Art. 16 : pour la convocation aux assemblées générales, la voie orale est supprimée. Est ajouté le courriel. Le secrétaire de séance remplace l'observateur.
8. Art. 16 : désormais, les montants de cotisations des adhérents seront validés par l'assemblée générale ordinaire.
9. Art. 21 : les remboursements de frais se feront sur justificatifs.
10. Art. 24 : les modalités de convocations de l'A.G.E. seront identiques à celles de l'A.G.O. Les résolutions de l'A.G.E. seront prises à la majorité des 2/3.
11. Art. 25 : la notion de quorum est supprimée. Il est cependant décidé en séance de consulter notre conseil juridique sur la pertinence ou non de mentionner le quorum dans les statuts, et de lui soumettre les statuts pour approuver, modifier, ou ajouter tous les articles. En fin de consultation les modifications seront intégrées dans les statuts sans qu'une A.G.E. ne soit de nouveau convoquée.

## **2 Questions diverses**

Aucun autre sujet n'étant abordé, il est procédé au vote des résolutions

### **PREMIERE RESOLUTION**

Toutes les modifications mentionnées ci-dessus, et à apporter aux statuts sont validées  
*Cette résolution est approuvée à l'unanimité.*

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée donne pouvoir au porteur de la présente pour effectuer les formalités d'enregistrement et de dépôt des nouveaux statuts auprès des services habilités.  
*Cette résolution est approuvée à l'unanimité*

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et la Secrétaire.

Le Président de séance  
Jean Alécian  
Président du Jardin De Musique

La Secrétaire de séance  
Clémence Paradon